



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Extension de la voie de circulation de l'écoquartier des Hauts de l'Orne vers l'IKEA au Sud.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Normandie Aménagement

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

4 0 9 3 7 7 4 9 6 0 0 0 3 2

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

Huyghe-Doyere

Pascale

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6 a) Construction de route dans le domaine public de l'Etat, des départements, des communes et EPCI	La voie projetée comprend un axe de circulation en double sens. L'extension de route porte sur une emprise de 250 ml et une largeur de 6 m.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste au prolongement de la voie de circulation de l'écoquartier des Hauts de l'Orne (ZAC) en direction du Sud pour assurer un raccordement à la voie de desserte existante de l'IKEA, constituée par l'avenue de Suisse Normande.

Le linéaire de 250 m sera raccordé à la voie principale projetée au sein du périmètre de la ZAC au Nord et à la voie de desserte de l'IKEA au Sud. Elle sera accompagnée d'une voie de circulations douces cyclable et piétonne.

On note également que tout du long, des espaces verts formeront des noues de collecte et tamponnement des eaux de ruissellement.

Au moment de la constitution de ce dossier en début d'année 2024, l'état d'avancement de la ZAC est le suivant :

- phase 1 : achevée et en exploitation ;
- phase 2 : les espaces publics ainsi qu'une partie des lots sont terminés et opérationnels ;
- phase 3 : les travaux sont planifiés pour fin de l'année 2024.

4.2 Objectifs du projet

L'extension des axes de circulation porte différents objectifs :

- Pour les voies douces, il s'agit de pouvoir offrir un accès continu et facilité à la zone commerciale implantée en façade Sud, incitant la population à utiliser les modes de circulation alternatifs ;
- Pour la voirie, il s'agit à la fois de supporter la circulation des engins de chantier durant la réalisation des travaux de la phase 3 -devant débuter fin 2024, et permettre, une fois les travaux de la phase 3 finalisés, un accès facilité à la ZAC depuis le périphérique Sud.

Cet axe permettra ainsi de ne pas répercuter la circulation à la fois du chantier et des futurs usagers de l'écoquartier sur les axes principaux du secteur, déjà chargés. En effet, en l'état de conception, l'accès principal à l'écoquartier se réalise par l'Avenue d'Harcourt, qui supporte déjà les circulations provenant des quartiers de La Grâce de Dieu et alentours (Caen) ainsi que ceux de l'ensemble de la commune de Fleury-sur-Orne (en 2019, le trafic était constaté entre 1000 et 1400 véh/h aux heures de pointes). D'autres accès secondaires sont identifiés tels que l'Avenue du 19 Mars 1962 au Nord et la rue Elsa Triolet à l'Est.

En l'absence de programmation actuelle sur le versant sud de la ZAC, il s'agit d'exploiter judicieusement l'espace enclavé afin de minimiser l'aggravation des tensions liées au trafic et d'apaiser la circulation en créant un nouvel accès à l'écoquartier, accompagné de voies propres aux modes alternatifs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet de voirie est attendu rapidement de façon à pouvoir réaliser les travaux de la phase 3 de l'écoquartier dès l'hivers 2024.

En effet, il s'agit de ne pas encombrer, ni détériorer par des engins de chantier l'avenue d'Harcourt et la rue de la Tirée interne au quartier qui vont d'ores et déjà être sollicités plus fortement par les nouveaux usagers de l'écoquartier.

La durée des travaux associée à la réalisation de la voie est estimée à environ 3 mois, avec une phase de préparation de chantier visée pour le dernier trimestre 2024.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet offre un partage de la circulation entre différents modes (véhicules motorisés, cycles, marche à pied), dans des proportions équivalentes en bidirectionnelle, ne favorisant ainsi pas un mode par rapport à l'autre.

Il a été estimé au travers de l'étude d'impacts de l'écoquartier que le trafic généré serait équivalent à 1064 véhicules supplémentaires en heure de pointe le matin et de 1 375 en heure de pointe du soir, dont 1000 véhicules seront susceptibles d'impacter le trafic journalier sur l'avenue d'Harcourt.

L'ensemble des emprises forme une entité d'espace public. L'exploitation et l'entretien reviendront à la charge de la collectivité de Caen la Mer. Un nettoyage à des fréquences adaptées permettront de maintenir le bon usage des voies et leur propreté.

Deux noues accompagnent l'aménagement, l'une visant à réceptionner et faire transiter les eaux du bassin versant agricole Ouest interceptées par la voirie, la seconde visant à prendre en charge les eaux de ruissellement générées à la fois par la voirie et par la voie douce. Cette noue réalisée en redents successifs fonctionnera sur le principe d'infiltration en profitant de la bonne perméabilité des sols en surface. A ce titre, les ouvrages présenteront une faible profondeur de l'ordre de 50 cm. Son dimensionnement repose sur la gestion d'une pluie 100 ans, de façon à rester en cohérence avec l'ambition portée par l'écoquartier.

Les noues qui accompagnent l'aménagement seront entretenues de façon régulière pour garantir leur bon fonctionnement. Il ne sera pas fait usage de produit phytosanitaire.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Après concertation avec la Police de l'Eau, il a été convenu qu'il soit déposé un porter à connaissance modificatif de l'arrêté de la ZAC des Hauts de l'Orne, autorisée par arrêté pris en date du 10 février 2020.

Il s'agira non seulement de présenter le nouvel aménagement de la voirie, mais plus particulièrement d'exposer la gestion des eaux ruisselées générées par l'imperméabilisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisés

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur totale du prolongement de la voie	250 ml
Largeur voie circulation véhicules	6 m
Largeur voies douces	7 m
Largeur espace vert comprenant une noue d'infiltration des eaux	6 m, dont 4,5m pour la noue
Largeur noue façade ouest réceptionnant les eaux du BV agricole	4 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Les Hauts de l'Orne

Localité : Fleury-sur-Orne

Code postal : 1 4 1 2 3 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 0 ° 2 1 , 4 8 " O Lat. : 4 9 ° 0 8 , 5 5 " N

Point de d'arrivée : Long. : 0 3 ° 1 6 , 2 0 " E Lat. : 7 9 ° 0 9 , 5 7 " S

Communes traversées :

Fleury-sur-Orne

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet s'inscrit au droit d'une zone 2AU du PLU de Fleury-sur-Orne en vigueur. La dernière procédure de ce document a été approuvée le 15/12/2022.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

La voirie vient dans le prolongement de la voie interne dénommée l'Avenue des Etangs de l'écoquartier des Hauts de l'Orne, autorisé par arrêté du 10 février 2020.

La voie à double sens à prolonger rejoint dans un axe Nord Sud la place centrale de la ZAC et son extrémité sud de la ZAC.

En façade Sud, la voirie se raccordera également à une voie autorisée dans le cadre de la ZAC Normandika.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont situées en façade Ouest du linéaire projeté : - 400 m "Carrière Charlemagne" (Znieff type 1) - 700 m "Vallée de l'Orne" (Znieff type 2) - 1,4 km "Marais de Fleury-sur-Orne" (Znieff type 1)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun zonage protégé n'est situé à moins de 15 km du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE 3e échéance du Calvados a été adopté en date du 16/11/2020. Dans le secteur d'étude, il est identifié comme bruyante la N814 - Boulevard périphérique de Caen qui s'inscrit en façade Sud et Est, ainsi que l'avenue d'Harcourt en façade Ouest.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas propice au développement d'une zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fleury-sur-Orne est couverte par le PPRi de l'Orne, toutefois les aléas se limitent aux abords de l'Orne. Le site du projet n'est pas concerné par le zonage PPRi ni d'une manière général par le risque inondation.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé le 10 juillet 2008
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage le plus proche est localisé à 1,5 km sur l'autre rive de l'Orne, son périmètre de protection s'y restreint également. Au vue du contexte, de l'éloignement, aucun captage ne constitue une cible par rapport au projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 2 km se situe le site inscrit "La Prairie, à Caen"

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches (rayon de 10 km) sont : - ZSC "Combles de l'église d'Amayé-sur-Orne" à 8,6 km au Sud ; - ZSC "Vallée de l'Orne et ses affluents" à 9 km au Sud.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 2 km se situe le site classé "Le Planitre à Louvigny"

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement, pompage n'est nécessaire pour la réalisation du projet, ni son exploitation
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excavés en excédants seront réutilisés sur site pour l'aménagement de la phase 3. De cette manière il n'est pas à prévoir d'évacuation. On notera par ailleurs que le tracé suivra le terrain naturel et se raccordera aux deux extrémités de voiries existantes
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas de ressource spécifique pour son bon fonctionnement
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur une emprise agricole enclavée entre deux ZAC : économique au Sud et habitat au Nord, un lotissement à l'Est. Considérant les pratiques culturales en intensives, les activités alentours, et les travaux en cours pour la création de l'écoquartier (générant des perturbations locales), l'écologie du secteur est fortement dégradée. En outre, un diagnostic réalisé sur le secteur en 2017 a démontré avant même la réalisation de la ZAC, l'absence d'enjeu faune/flore au niveau des parcelles agricoles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est suffisamment éloigné de tout zonage Natura 2000 pour engendrer des incidences. Etant donné le contexte précédemment décrit, aucune espèce protégée ou déterminant des sites Natura 2000 n'est susceptible d'utiliser le site.
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est sous maîtrise foncière de la collectivité, et est géré par un exploitant en grande culture céréalière. La surface consommée est inférieure à 1 ha (environ 5000 m²). Des accès aux terrains agricoles restants sont prévus depuis la nouvelle voirie pour permettre de maintenir l'exploitation sur les 2 façades de la voirie.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seul le risque de "retrait gonflement des argiles" est identifié sur le site. L'aléa faible y est défini.
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de nouvelle voie a pour objet de désengorger l'écoquartier des Hauts de l'Orne en développement, pour reporter la circulation des usagers sur cet axe plutôt que sur l'Avenue d'Harcourt notamment, qui supporte un trafic déjà important. Le trafic estimé du nouveau quartier lors de l'évaluation environnementale ne sera pas pour autant augmenté. Il était annoncé un total de 2 439 déplacements quotidiens en échanges externes/internes, dont près de 1000veh/j en direction du Sud.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nouvelle voie supportera une circulation pouvant être à l'origine de nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La proximité avec le boulevard périphérique entraine des nuisances sonores dues au trafic routier.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun effluent a proprement parlé ne sera engendré par l'extension de voirie. On notera toutefois que les eaux ruisselées seront gérées par une noue aménagée parallèlement en espace vert, qui servira à la collecte, l'infiltration et le tamponnement des eaux.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant donné la sensibilité générale du site vis-à-vis du contexte archéologique, les services de la DRAC ont été approchés et un diagnostic va être prescrit. Selon les conclusions du rapport, des fouilles pourraient être réalisées. Si des fouilles venaient à être prescrites, les travaux ne seront pas engagés avant leurs résultats et conclusions.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle est aujourd'hui entretenue par un exploitant agricole qui y perpétue des cultures sous le mode intensif. Seule l'emprise constituée par les nouveaux axes de communication seront extraits de la surface cultivable, soit inférieur à 5000 m ²

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

L'extension de la voirie a pour objet de desservir la future phase 3 de l'écoquartier des Hauts de l'Orne. En l'état, la circulation des engins accédant à la phase 2 se fait par l'Avenue d'Harcourt. Le but de la présente opération est de déporter la circulation des engins par le Sud via la voie de desserte de l'IKEA, sollicitée principalement les week-ends, et donc en dehors des périodes de travaux.

Ainsi, l'impact sur la circulation n'est pas à attendre.

Les incidences cumulées pourraient être attendues vis-à-vis des nuisances sonores entre le chantier associé à la finalisation de la phase 2 et la création de la voirie. Toutefois, du fait de la distance et la similarité des travaux (manoeuvres d'engins, opérations de terrassements), les nuisances sonores ne se cumuleront pas entre elles pour entraîner plus de bruit.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La réalisation du nouvel axe entrainera l'imperméabilisation du sol, à l'origine d'écoulements superficiels issus du ruissellements des eaux pluviales.
De façon à maîtriser ces écoulements, il sera aménagé une noue enherbée et végétalisée parallèlement à la voie. Elle servira à la collecte, l'infiltration et le tamponnement des eaux. La surverse sera dirigée de façon contrôlée vers l'étang le plus proche au sein de l'écoquartier.
Cet espace sera en capacité de filtrer les eaux et de jouer un rôle épuratoire lors de l'écoulement au travers de la végétation développée en fond de noue et de l'infiltration au travers des couches du sol.
Ainsi, les potentielles incidences prévisibles du projet sur le volet quantitatif et qualitatif de la ressource en eau seront maîtrisés.
Ces aspects seront développés et traités au travers du porter à connaissance soumis à instruction de la DDTM.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'ensemble des mesures adaptées veillant à la préservation de l'environnement alentours du périmètre chantier, respectueuses de la qualité des sols, de l'air et de la ressource en eau seront mises en oeuvre durant toute la durée du chantier.

Pour cela il sera fait usage uniquement d'engins conformes à la législation en vigueur à la fois en termes d'émissions polluantes et également d'émissions sonores.

Le chantier aura lieu sur des plages horaires uniquement le jour, du lundi au vendredi.

Afin d'éviter toutes fuites accidentelles de produits polluants, une plateforme étanche devra être mise en oeuvre permettant le stockage de matériel et d'engins, l'entretien et le lavage des véhicules,...

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'insère dans un contexte de site en mutation.

Les impacts en phase chantier seront temporaires et limités par la mise en place de moyens techniques et organisationnels adaptés.

Au regard du contexte local, des enjeux faibles voire inexistant du site, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Etude d'impact de l'écoquartier des Hauts de l'Orne, Ingetec, mars 2019	<input checked="" type="checkbox"/>
2	AVIS DE LA MRAE PORTANT SUR LE PROJET DE L'ECOQUARTIER DES HAUTS DE L'ORNE, MRAE NORMANDIE, 29 JUILLET 2019	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom HUYGHE DOYERE

Prénom Pascale

Qualité du signataire Directrice Générale

À Colombelles

Fait le 15/03/2024

NORMANDIE AMENAGEMENT
Représentée par sa Directrice Générale,
Pascale HUYGHE-DOYERE

Signature du (des) demandeur(s)



